



Parc national de
Prince Albert

ÉBAUCHE du plan directeur

2017



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

Mai 2017

Parc national du Canada de
Prince Albert

Ébauche du plan directeur

Table des matières

1.0 Introduction	1
2.0 Importance du parc national de Prince Albert.....	1
3.0 Contexte de planification.....	4
4.0 Vision.....	5
5.0 Stratégies clés	6
6.0 Zonage.....	11
7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique.....	14

Cartes

Carte 1 : Contexte régional	2
Carte 2 : Parc national de Prince Albert.....	3
Carte 3 : Zonage	13

1.0 Introduction

Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus grands réseaux d'aires naturelles et historiques protégées de la planète. Il a pour mandat de protéger et de mettre en valeur ces trésors patrimoniaux dans l'intérêt des générations actuelles et futures. La gestion stratégique et prospective de chaque parc national, aire marine nationale de conservation, canal patrimonial et lieu historique national administré par Parcs Canada appuie la vision de l'Agence :

« Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada. »

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada est tenu d'élaborer un plan directeur pour chaque parc national. Une fois approuvé par la ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, le plan directeur du parc national de Prince Albert deviendra un outil de reddition de comptes à la population canadienne : il décrira les mesures de gestion à prendre pour obtenir des résultats mesurables qui s'inscrivent dans le mandat de Parcs Canada.

Les peuples autochtones et le grand public auront l'occasion de participer à l'élaboration du plan directeur et de contribuer ainsi à façonner l'orientation future du parc national. Le plan expose une orientation stratégique claire pour la gestion et l'exploitation du parc national de Prince Albert en formulant une vision, des stratégies clés et des objectifs. Dans la plupart des cas, les mesures précises à prendre pour concrétiser les stratégies clés et atteindre les objectifs sont déterminées en dehors du plan directeur. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs, et il fera l'examen du plan tous les dix ans ou plus tôt si nécessaire.

Ce plan directeur n'est pas une fin en soi. Parcs Canada maintiendra un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre, pour veiller à ce qu'il reste pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera un travail de mobilisation continu pour assurer la gestion du parc national de Prince Albert dans les années à venir.

2.0 Importance du parc national de Prince Albert

Le parc national de Prince Albert est situé dans le Centre de la Saskatchewan, à la limite sud de la forêt boréale canadienne, et il occupe une superficie totale de 3 875 km². Créé en 1927 à l'image de son époque, le parc devait servir à l'origine de terrain de jeux. Pendant la Grande Crise des années 1930, les ouvriers des camps de secours aménagés dans le parc construisirent bon nombre des installations historiques, des routes et des sentiers dont jouissent aujourd'hui les visiteurs.

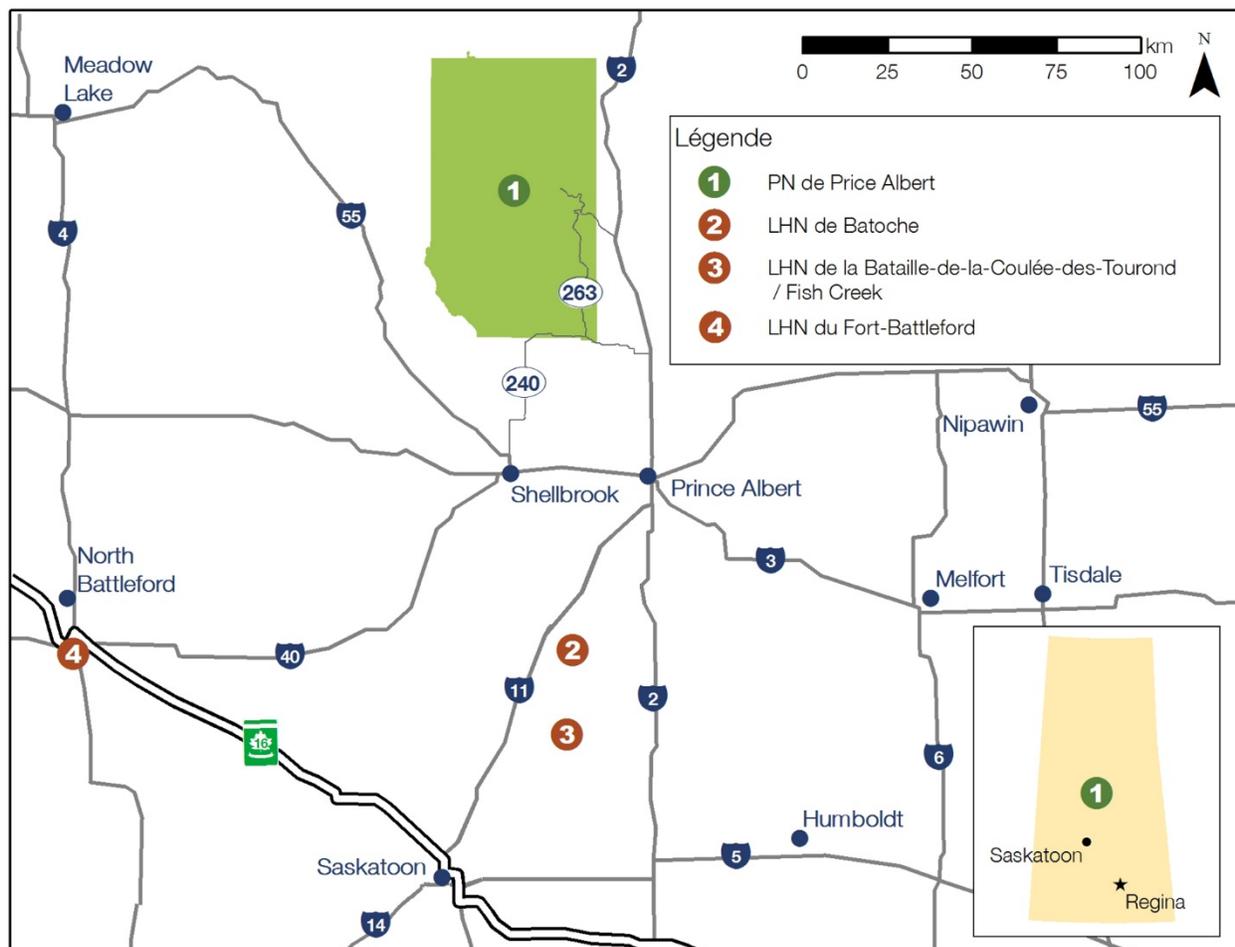
Le parc se trouve dans une zone de transition entre les grandes plaines, la tremblaie-parc et la forêt boréale mixte, et il représente la région naturelle des Plaines et plateaux boréaux du Sud. Le réseau de lacs et de cours d'eau qui y prend naissance est considéré comme un écosystème de grande qualité. Le parc est également parsemé d'eskers, de drumlins, de lacs glaciaires, de moraines, de chenaux d'eau de fonte et d'autres caractéristiques glaciaires.

La riche histoire autochtone de la région remonte à plus de 8 000 ans. Les ancêtres des Cris des temps modernes se seraient installés sur le territoire qui forme aujourd'hui le parc à l'époque du retrait des derniers glaciers. Selon la tradition orale, les Cris des bois empruntèrent les voies navigables du secteur pour se déplacer pendant des décennies avant de s'établir près du parc au milieu du XIX^e siècle. Suivant un cycle de migrations saisonnières, ils pratiquaient la pêche, la chasse et la cueillette ensemble tout au long de l'été et se disséminaient en petits groupes de

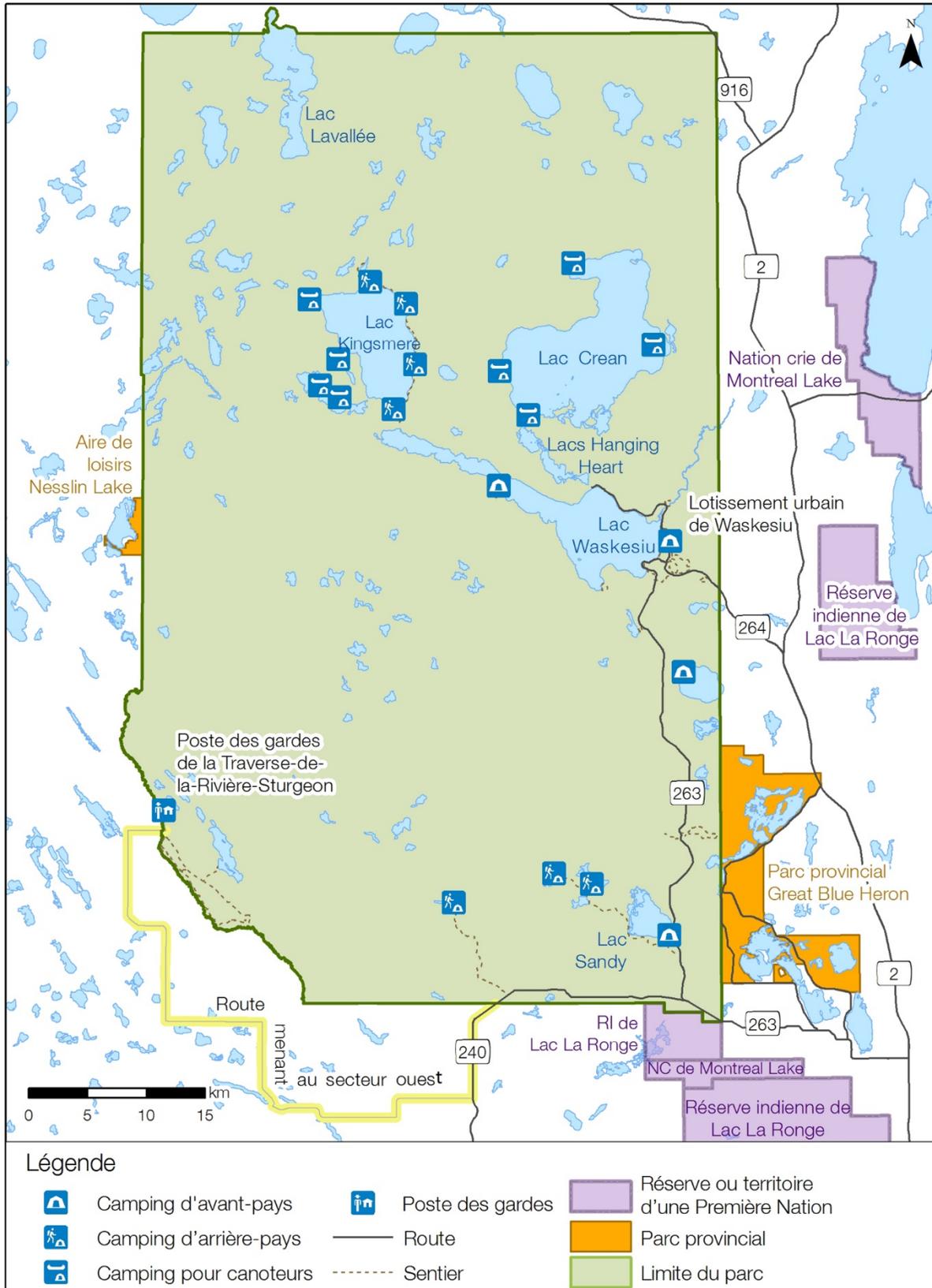
chasseurs à l'automne et en hiver. De nos jours, au moins 13 collectivités autochtones ou métisses entretiennent des liens avec le territoire de l'actuel parc.

Le parc regorge d'animaux sauvages : des wapitis, des orignaux et des chevreuils broutent dans les tremblaies; des ours noirs, des loups et un faible nombre de caribous des bois errent dans les peuplements de pins gris, de mélèzes et de sapins baumiers; des gaufres et une harde de bisons en liberté habitent les cariçaias et les prairies de fétuque.

Carte 1 : Contexte régional



Carte 2 : Parc national de Prince Albert



Plus de 230 espèces d'oiseaux ont été recensées. L'extrémité nord-ouest du parc sert d'habitat de nidification à une colonie de pélicans d'Amérique – la deuxième en importance de cette espèce sensible au Canada. En outre, les cours d'eau du parc abritent d'importantes populations de castors. Grey Owl, célèbre défenseur de l'environnement des années 1930, a fait connaître le parc national de Prince Albert au monde entier en écrivant abondamment sur les castors du parc et la nécessité de protéger la faune. Sa cabane et sa tombe, toutes deux situées dans le parc, sont des destinations de randonnée très populaires.

Le parc national de Prince Albert porte souvent le surnom de « terrain de jeux de la Saskatchewan ». Waskesiu en est le centre commercial et récréatif. Le lotissement urbain abrite des établissements d'hébergement commercial, des magasins de détail, des restaurants et des épiceries ainsi que 570 chalets privés. Les données du Recensement de 2011 établissent la population permanente de Waskesiu à 66 habitants, mais, au plus fort de la saison touristique (en juillet et en août), plusieurs milliers de personnes circulent dans le lotissement urbain.

Le parc renferme aussi cinq campings accessibles en véhicule et un vaste réseau d'aires de camping de l'arrière-pays, qui sont reliées par 120 km de sentiers. Le secteur de la rivière Sturgeon, le long de la limite sud-ouest du parc, est sillonné par un réseau de sentiers qui permettent aux visiteurs d'accéder aux prés de fétuque et de voir la harde de bisons des plaines de la rivière Sturgeon. Le parc compte aussi un grand nombre de lacs d'eau douce, et les embarcations à moteur sont autorisées sur cinq d'entre eux.

3.0 Contexte de planification

Peuples autochtones : Au moins 13 collectivités autochtones entretiennent des liens avec le parc national de Prince Albert. Il s'agit majoritairement de collectivités signataires du Traité n° 6. L'administration du parc s'efforce de consolider ses relations de travail avec les peuples autochtones et cherche à intégrer leur point de vue et leur voix dans tous les aspects de la gestion du parc. Parcs Canada continue de mobiliser ses partenaires autochtones pour la réalisation de projets, tels que le réaménagement du Centre de la nature, la gestion de la harde de bisons des plaines de la rivière Sturgeon et la mise en valeur du site du patrimoine culturel Paspíwin.

Tourisme : Importante destination touristique du Centre de la Saskatchewan, le parc national de Prince Albert offre une gamme variée de possibilités récréatives. Le lotissement urbain de Waskesiu, situé à l'intérieur du parc, en est le centre commercial et récréatif. Un fort pourcentage de visiteurs sont des habitués, qui viennent principalement des centres urbains de la province. L'administration du parc travaille en collaboration avec l'office de commercialisation touristique de la région de Waskesiu et avec Tourism Saskatchewan afin de promouvoir le tourisme à l'échelle régionale. Elle collabore aussi avec Saskatchewan Provincial Parks et avec le nouveau parc provincial Great Blue Heron, qui borde la limite sud-ouest du parc, en vue de faire des deux aires protégées une destination quatre-saisons.

Amélioration de la prairie : Il importe d'améliorer l'état de la prairie dans le parc. En 2009, Parcs Canada a amorcé un vaste programme de remise en état axé sur le recours aux brûlages dirigés, la réhabilitation des carrières d'emprunt et la lutte contre les plantes envahissantes dans le but de rétablir l'habitat de la prairie. Ce programme a permis de faire passer la cote de cet indicateur écologique de « médiocre » à « passable ». Il faudra poursuivre le travail de surveillance et de remise en état pour continuer à améliorer l'état de santé de la prairie.

Gestion du bison : Les bisons des plaines de la rivière Sturgeon sont sauvages, et ils errent en toute liberté dans le secteur sud-ouest du parc national de Prince Albert. Parcs Canada gère la harde conjointement avec le gouvernement de la Saskatchewan, les Intendants du bison des plaines de la rivière Sturgeon et des groupes autochtones locaux conformément à un plan de gestion qu'ils ont élaboré de concert en 2013. La viabilité de la harde de bisons représente une source de préoccupation. Les bisons continueront d'être surveillés et gérés activement selon l'orientation établie dans ce plan.

Gestion de Waskesiu : La gestion et l'aménagement du lotissement urbain sont régis par le plan communautaire du parc national de Prince Albert, qui a été adopté en 2015. Ce plan a été élaboré en collaboration avec le Conseil communautaire de Waskesiu, un organe de représentants communautaires élus démocratiquement pour conseiller Parcs Canada sur la gestion du lotissement urbain. En 2017, le Conseil a produit, avec l'appui de Parcs Canada, un plan d'action communautaire énonçant la vision souhaitée pour Waskesiu en 2020 et au-delà. Ce plan d'action, qui vient compléter le plan communautaire, fournit des renseignements détaillés et des échéanciers pour huit dossiers de gestion touchant au lotissement urbain.

Évaluation de l'état du parc : Le dernier rapport d'évaluation de l'état du parc national de Prince Albert date de 2016. Il traite de quatre enjeux clés : 1) l'état de la prairie et la nécessité de poursuivre les efforts de remise en état par les brûlages dirigés, notamment pour améliorer la santé de la harde de bisons; 2) la mobilisation des Autochtones et la nécessité d'y consacrer davantage d'efforts, notamment en repérant les obstacles à leur participation; 3) la création d'une offre durable pour les visiteurs, plus précisément la nécessité de répondre à la demande et aux besoins changeants du marché, de remédier à la pénurie de possibilités d'hébergement et d'accroître le degré de satisfaction des visiteurs; 4) le barrage du lac Anglin et la nécessité d'en examiner le mode d'administration avec le gouvernement de la Saskatchewan.

4.0 Vision

La vision présentée ci-dessous décrit l'état souhaité pour le parc national de Prince Albert dans 15 ans. Les éléments clés sont tirés de l'énoncé de vision présenté dans le plan directeur de 2008 ainsi que de la rétroaction des intervenants et des partenaires autochtones.

Destination quatre-saisons idéale pour l'aventure et la détente, le parc national de Prince Albert est une mosaïque de nature sauvage tranquille où se côtoient de vastes parcelles de forêt ininterrompue et des lacs d'eau douce limpide. Le parc est le point de convergence de deux écosystèmes : une forêt boréale méridionale en bonne santé et en bon état de fonctionnement, et, le long de sa limite sud, les prairies ouvertes de la tremblaie-parc. Cet habitat protégé soutient un ensemble unique de plantes et d'animaux, dont un grand nombre de chevreuils, d'orignaux et de wapitis ainsi qu'une majestueuse harde de bisons des plaines. Les cours d'eau et les lacs regorgent de castors, de loutres, de dorés jaunes, de brochets et de touladis. Les zones terrestres portent également les traces d'une riche histoire culturelle.

Le parc national de Prince Albert est devenu un centre névralgique pour la mise en valeur des cultures autochtones d'hier et d'aujourd'hui ainsi que pour l'échange d'information entre peuples autochtones et non autochtones. Les Autochtones contribuent activement à la prise des décisions de gestion du parc par la consultation, la participation directe et l'emploi. Ils exercent encore leurs activités traditionnelles dans le parc. Les liens de collaboration entre Parcs Canada et les peuples autochtones sont évidents dans diverses activités de mise en valeur de la riche histoire des

Autochtones. La culture autochtone est grandement valorisée dans l'expérience offerte aux visiteurs. Le tourisme qui en découle profite aux peuples autochtones sur le plan économique.

L'administration du parc est résolue à rétablir et à préserver un écosystème de prairie de fétuque scabre en bonne santé et en bon état de fonctionnement dans le cadre d'un programme de remise en état active. Par l'utilisation innovatrice des brûlages dirigés, la lutte contre les plantes envahissantes et la remise en état de parcelles perturbées, Parcs Canada accroît progressivement la superficie des parcelles de prairie et améliore l'habitat vital des espèces typiques de cet écosystème, telles que le bison des plaines. Les démarches concertées pour la gestion du bison permettent à une harde locale de rester en santé et de conserver son effectif, et les gestionnaires de la faune locaux, notamment les collectivités autochtones, contribuent à cet effort. Entre autres bienfaits, ces initiatives créent d'excellentes possibilités d'observation de la faune.

Le lotissement urbain de Waskesiu, principale destination de tous les types de visiteurs, conserve son cachet de centre de villégiature rustique dont jouissent les visiteurs depuis des générations. Il continue de proposer à longueur d'année une gamme variée d'activités et de possibilités d'hébergement, tout en servant de point de départ pour les aventures dans l'arrière-pays. Les programmes, les activités spéciales et les festivals du parc sont ouverts à tous les visiteurs. Les résidents de la région, les collectivités autochtones, les partenaires de l'industrie touristique et les intervenants locaux sont très actifs à Waskesiu.

5.0 Stratégies clés

Stratégie clé 1 : Peuples autochtones – Renouer avec le passé, bâtir un avenir dans le parc

Dans un esprit de réconciliation, Parcs Canada entend travailler de concert avec les peuples autochtones afin de consolider les liens qui les unissent à leurs terres et à leurs eaux ancestrales, d'élargir la portée des efforts de mise en valeur de leurs cultures et de leur histoire ainsi que de stimuler la création de débouchés dans le secteur du tourisme autochtone et d'autres initiatives commerciales, dans la mesure du possible.

Objectif 1.1 : Exploiter les possibilités de participation accrue des Autochtones à la main-d'œuvre du parc et repérer des débouchés contractuels et d'autres possibilités de retombées économiques.

Cibles :

- Les peuples autochtones sont bien représentés à divers niveaux au sein de la main-d'œuvre du parc, notamment dans des postes nouveaux et innovateurs qui mettent en valeur des méthodes traditionnelles d'acquisition des connaissances et de protection de la nature.
- Les capacités et les débouchés contractuels sont définis dans le cadre d'un travail de concertation avec les collectivités autochtones.
- Des programmes innovateurs sont en place pour aider les jeunes et les adultes à faire carrière dans le parc, et ils permettent de recruter des Autochtones au sein de la main-d'œuvre du parc. Ces programmes prévoient à tout le moins des campagnes de recrutement dans les collectivités autochtones locales ainsi que de la formation. L'administration du parc explore et met en place des mesures pour accroître le nombre de travailleurs autochtones et les maintenir en poste.
- Le tourisme autochtone, les débouchés contractuels et les autres entreprises commerciales engendrent de plus en plus de retombées économiques pour les peuples autochtones.

Objectif 1.2 : Dans la mesure du possible, intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux études sur le parc et à la prise de décisions.

Cibles :

- Les connaissances traditionnelles autochtones sont mises à contribution dans le cadre d'un travail de collaboration avec les peuples autochtones.
- Les connaissances traditionnelles autochtones sont intégrées aux plans de recherche et au plan de surveillance de l'intégrité écologique.

Objectif 1.3 : Mettre en place une solide assise pour un travail de collaboration soutenu et productif avec les peuples autochtones.

Cibles :

- Un travail de mobilisation efficace et des communications fréquentes avec les collectivités autochtones donnent lieu à une collaboration plus étroite dans une vaste gamme de dossiers, à des échanges accrus ainsi qu'à un programme amélioré de mise en valeur de l'histoire et de la culture.
- Parcs Canada organise au moins un forum par année avec les Autochtones pour discuter de questions d'intérêt commun.
- Des initiatives concertées sont en place pour accroître la collaboration entre Parcs Canada et les collectivités autochtones.
- Le site Paspipwin demeure un lieu où les Autochtones peuvent renouer avec les terres et les eaux de leur territoire ancestral.
- Parcs Canada collabore avec les collectivités autochtones pour élaborer un plan de mise en œuvre qui définit et guide les mesures à prendre pour atteindre les objectifs énoncés à la stratégie clé 1.

Objectif 1.4 : En collaboration avec les groupes autochtones, faire du parc national de Prince Albert un chef de file de la célébration des cultures du passé et du présent ainsi que de l'échange d'information entre peuples autochtones et non autochtones, afin de permettre aux visiteurs de se rapprocher de l'histoire et de la culture locales.

Cibles :

- Des expériences pratiques et authentiques d'interprétation autochtone contribuent à la réconciliation entre les Autochtones et les non-Autochtones du pays.
- Des jeunes de toutes les cultures profitent des enseignements des sages autochtones sur les écosystèmes du parc, la culture traditionnelle et les techniques de survie dans la nature.
- Le parc, les partenaires autochtones et les partenaires communautaires collaborent à la création de nouveaux produits axés sur la culture autochtone pour les visiteurs.
- L'expérience offerte aux visiteurs dans le cadre des programmes conjoints et des programmes autochtones du parc est soumise à un examen annuel qui permet d'en confirmer la pertinence et l'authenticité.

Stratégie clé 2 : Des expériences exceptionnelles pour tous les goûts

En toute saison, le parc offre des expériences significatives et un bon rapport qualité-prix à divers groupes de visiteurs. Les marchés des visiteurs sont de plus en plus diversifiés au chapitre des intérêts et des besoins, et Parcs Canada doit continuer de s'adapter aux nouvelles tendances. Ce faisant, il sera mieux à même de définir les nouveaux produits qui sont à la fois stimulants et pertinents et de mettre en place une série complète de programmes et de services de qualité qui répondent aux attentes des visiteurs. Les services et les installations seront durables, et leur portée sera adaptée à la demande saisonnière. Parcs Canada se donne comme priorités stratégiques d'accroître le niveau de satisfaction global des visiteurs, de diversifier les expériences et les

programmes offerts ainsi que d'élargir son offre d'hébergement (oTENTiks et campings). Il entend faire de nouveaux investissements dans les installations et les sentiers du parc. Le renouvellement des possibilités d'apprentissage sans personnel et l'intégration des nouvelles technologies occupent une place importante dans cette stratégie.

Objectif 2.1 : Offrir aux visiteurs une large gamme d'expériences : dans le lotissement urbain, dans les campings entièrement aménagés de l'avant-pays et dans la nature sauvage de l'arrière-pays.

Cibles :

- Au moins 90 % des visiteurs se disent satisfaits de leur visite dans l'ensemble.
- Au moins 90 % des visiteurs disent avoir aimé leur séjour.
- Au moins 85 % des visiteurs considèrent le parc comme significatif.
- Le nombre de visiteurs qui estiment avoir appris quelque chose au sujet du patrimoine naturel présente une tendance à la hausse.

Objectif 2.2 : Assurer la réfection des installations afin de les adapter aux nouvelles tendances et à l'évolution de la demande et des intérêts des visiteurs.

Cibles :

- L'offre de camping et de randonnée est bonifiée de manière à répondre aux besoins et aux intérêts des visiteurs.
- Au moins 80 % des campeurs se disent satisfaits de leur expérience de camping.
- Parcs Canada rencontre fréquemment ses partenaires pour repérer, dans le lotissement urbain et ailleurs dans le parc, des possibilités d'investissement permettant de bonifier l'offre actuellement faite aux visiteurs.
- L'infrastructure est maintenue et améliorée dans un cadre financier durable.

Stratégie clé 3 : Gérer des forêts, des lacs et des prairies en santé

La population canadienne est fière de savoir que le parc national de Prince Albert abrite des écosystèmes en santé qui fonctionnent comme ils le devraient, y compris des ressources culturelles valorisées et protégées. Parcs Canada cultive les partenariats de manière à faciliter la collecte de renseignements significatifs qui sont mis à profit dans les programmes de gestion du parc. Peuples autochtones, partenaires, intervenants et visiteurs participent à la gestion de l'intégrité des écosystèmes du parc. Les paysages sont de toute évidence en bonne santé, et ils font la joie des visiteurs, qui apprécient les thèmes naturels de l'avant-pays tout en recherchant l'émerveillement que leur procurent les étendues sauvages de l'arrière-pays. Le parc national de Prince Albert demeurera un chef de file du recours aux brûlages dirigés pour le rétablissement de la prairie.

Objectif 3.1 : Gérer l'effectif de la harde de bisons de la rivière Sturgeon pour qu'il se maintienne à des niveaux sains.

Cibles :

- L'effectif de la population se situe dans une fourchette allant de 320 à 430 bisons adultes.
- La harde présente un rapport de 28-38 bisonneaux:100 femelles.
- Le personnel du parc travaille en collaboration avec les propriétaires fonciers touchés, les peuples autochtones et d'autres gestionnaires à la mise en œuvre du plan de gestion du bison.

Objectif 3.2 : Assurer la santé de la prairie.

Cibles :

- La prairie, en tant qu'indicateur de l'état de santé du parc, passe de « passable » à « bon » dans le prochain rapport d'évaluation de l'état du parc.

- La superficie de la prairie augmente de 5 % en dix ans.
- La superficie des parcelles de tremblaie-parc brûlées dans une période de dix ans totalise 5 000 ha (50 % d'un cycle des feux naturel de 40 ans).
- Les peuples autochtones participent aux activités de surveillance, aux travaux de remise en état et à la prise de décisions.

Objectif 3.3 : Assurer la santé de la forêt.

Cibles :

- La superficie des parcelles de forêt boréale brûlées dans une période de dix ans totalise 8 900 ha (30 % d'un cycle des feux naturel de 100 ans).
- En ce qui concerne les oiseaux forestiers, la diversité et l'abondance se situent dans une fourchette d'écart maximale de 30 % par rapport aux données de référence de 2005.

Objectif 3.4 : Assurer la santé des systèmes aquatiques.

Cibles :

- L'indice de la qualité de l'eau des lacs Kingsmere et Waskesiu est maintenu à « bon » dans le prochain rapport d'évaluation de l'état du parc.
- En ce qui concerne la population de touladis du lac Kingsmere, l'effectif reste dans une fourchette d'écart maximale de 30 % par rapport aux données de référence de 2009.

Objectif 3.5 : Mieux connaître les ressources culturelles et historiques du parc national de Prince Albert et, par ricochet, en améliorer la gestion.

Cibles :

- Des recherches stratégiques prioritaires permettent d'établir les valeurs historiques et associatives des ressources culturelles.
- Parcs Canada collabore avec des gardiens du savoir autochtone et des jeunes pour recueillir des toponymes et des récits au sujet des ressources du parc ainsi que pour définir les pratiques appropriées à adopter pour la gestion des ressources et des paysages culturels.
- Une stratégie de gestion est élaborée afin d'orienter l'évaluation et la surveillance des ressources culturelles.
- Les bâtiments reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP) sont maintenus en bon état.

Stratégie clé 4 : Diffusion externe, promotion et établissement de liens

Si la population tisse des liens avec le parc national de Prince Albert, c'est principalement grâce à une démarche complète à l'égard des communications, de la diffusion externe, de la promotion et du marketing. Le parc est de mieux en mieux connu. Bon nombre de personnes sont amenées à visiter cette destination touristique exceptionnelle et à y créer leurs propres liens significatifs en profitant de moments en famille et entre amis, en explorant la nature sauvage accessible et en faisant du bénévolat dans le cadre de diverses initiatives d'intendance.

Objectif 4.1 : Mieux faire connaître au public le parc et les expériences qui y sont offertes.

Cibles :

- Parcs Canada met en œuvre une stratégie de communications ciblant tout particulièrement les régions métropolitaines de recensement de la Saskatchewan et les collectivités avoisinantes.
- Le nombre de prises de contact significatives révèle une tendance à la hausse par rapport aux données de référence de 2016.

- Les médias locaux et nationaux diffusent des reportages, des articles et des renseignements sur le parc.
- Les médias sociaux et les nouveaux médias qui intéressent les résidents de la Saskatchewan et d'autres publics diffusent régulièrement de l'information sur le parc.
- Dans les cinq prochaines années, le nombre de requêtes sur la page Web du parc national de Prince Albert augmente de 10 % par rapport aux niveaux actuels.
- Dans les cinq prochaines années, le parc national de Prince Albert fait l'objet d'une couverture constante dans la presse écrite et dans les médias électroniques de l'extérieur.
- L'équipe chargée de la diffusion externe se tient en rapport avec des organismes communautaires et assure la visibilité du parc à des activités publiques à Saskatoon, à Regina et dans les collectivités avoisinantes.

Objectif 4.2 : Inspirer la population à visiter le parc national de Prince Albert en réalisant une campagne de marketing ciblée et en offrant des possibilités d'expérience stimulantes aux visiteurs.

Cibles :

- L'affluence augmente de 10 % en dix ans.
- Le parc et les organismes touristiques mettent en œuvre des plans de marketing stratégique.

Objectif 4.3 : Accroître le nombre de projets d'intendance réalisés avec des partenaires, des intervenants et des visiteurs.

Cibles :

- Des possibilités de bénévolat sont créées à l'appui d'initiatives du parc et de partenaires communautaires, et les heures de bénévolat augmentent de 3 % par année.
- Des activités d'intendance contribuant au rétablissement de la prairie de fétuque sont mises en place.
- Parcs Canada explore et mène à bien des activités d'intendance et des initiatives de collaboration à l'appui d'un réseau de sentiers accessible à l'année pour répondre aux besoins et aux intérêts des visiteurs.

Stratégie clé 5 : Waskesiu, centre névralgique du parc national de Prince Albert

Bien avant la création du parc national de Prince Albert, Waskesiu était un lieu de rassemblement. De nos jours, ce lotissement urbain est le centre névralgique du parc, et il représente une attraction importante pour la plupart des visiteurs. Pour bien des gens, Waskesiu est une destination extraordinaire. Des souvenirs d'enfance associés à des étés chauds, un charmant centre de villégiature niché au bord d'un lac, des journées passées à la plage – tout cela contribue au cachet particulier du lotissement urbain. Comme dans les six autres lotissements urbains du réseau de parcs nationaux, la priorité, au chapitre de la gestion de Waskesiu, est accordée à l'expérience du visiteur et à la conservation. Le Conseil communautaire de Waskesiu demeure un organe consultatif estimé, qui représente les groupes d'intervenants du lotissement urbain. Le plan communautaire du parc national de Prince Albert, qui a été élaboré en 2015, et le plan d'action communautaire de 2017, qui énonce la vision souhaitée pour Waskesiu en 2020 et au-delà, continuent d'orienter la prise de décisions touchant au lotissement urbain. Outre les principes énoncés dans ces deux documents, la priorité sera également accordée à « des installations saines et accessibles ».

Objectif 5.1 : Voir à ce que les piétons puissent circuler librement à Waskesiu.

Cibles :

- Des panneaux et des trottoirs signalisés sont en place pour promouvoir la circulation piétonne.
- Les rues principales et la plupart des rues latérales offrent aux piétons des voies de circulation dégagées et exemptes d'obstacles.

Objectif 5.2 : Intégrer les idées et les conseils des principaux intervenants, afin qu'ils orientent la prise de décisions et améliorent la gestion du lotissement urbain de Waskesiu.

Cibles :

- Parcs Canada rencontre régulièrement les principaux intervenants, tels que le Conseil communautaire de Waskesiu, afin de travailler avec eux et d'obtenir leur apport pour la gestion du lotissement urbain.
- Les priorités définies dans le plan d'action énonçant la vision souhaitée pour Waskesiu en 2020 et au-delà sont mises en œuvre, en partenariat avec les intervenants de la collectivité s'il y a lieu, au fur et à mesure que les ressources nécessaires deviennent accessibles.

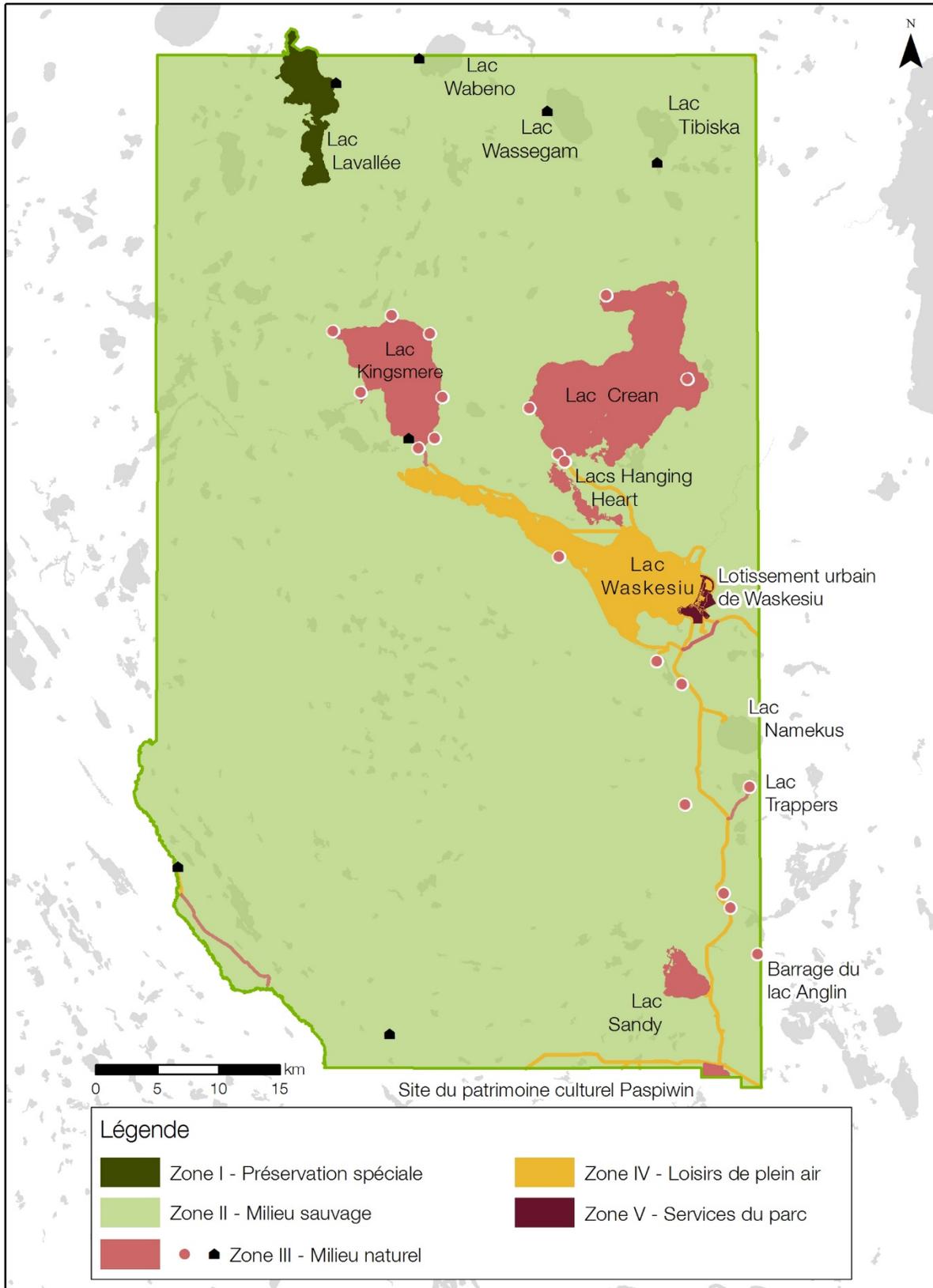
6.0 Zonage

Le système de zonage adopté par Parcs Canada pour les parcs nationaux est le fruit d'une démarche intégrée pour la classification des terres et des eaux, et il sert à définir les endroits où des activités particulières peuvent avoir lieu, selon leur capacité portante. Le système de zonage compte cinq types de zones, qui sont toutes représentées dans le parc national de Prince Albert.

Zone I – Préservation spéciale	<p>Aires ou caractéristiques particulières qui contiennent ou abritent des éléments naturels ou culturels uniques, menacés ou en voie de disparition ou qui figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès et la circulation en véhicule à moteur sont interdits.</p> <p>L'aire de nidification de la colonie de pélicans du lac Lavallee est la seule zone I du parc. L'objectif consiste à protéger les lieux de nidification et d'alimentation de l'une des plus grandes colonies de pélicans d'Amérique au Canada. L'étendue de la zone est fondée sur la nécessité d'y inclure des cours d'eau où les pélicans nicheurs s'alimentent et se reposent. Le secteur est fermé à toute activité humaine d'avril à septembre. Des recherches scientifiques essentielles y sont autorisées dans des conditions soigneusement contrôlées.</p>
Zone II – Milieu sauvage	<p>Aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. L'objectif consiste à préserver les écosystèmes en évitant le plus possible d'intervenir. Les loisirs de plein air y sont autorisés uniquement s'ils ne nuisent pas au caractère sauvage du parc. L'accès et la circulation en véhicule à moteur sont interdits.</p> <p>La majeure partie du territoire du parc se trouve dans la zone II, conformément à la politique de Parcs Canada.</p>
Zone III – Milieu naturel	<p>Aires gérées comme des milieux naturels et qui permettent aux visiteurs de se sensibiliser aux valeurs du patrimoine naturel et culturel, par des activités de plein air nécessitant un minimum de services et d'installations rustiques. L'accès en véhicule à moteur, là où il est autorisé, est contrôlé.</p> <p>Les secteurs suivants sont classés zone III :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Surface des lacs Kingsmere, Crean, Sandy et Heart; ○ Campings et aires de fréquentation diurne établis en bordure des lacs Waskesiu, Kingsmere et Crean; ○ Rivière Kingsmere, de la rampe de mise à l'eau de la route Kingsmere au portage sur rails et de l'extrémité nord du portage sur rails au lac Kingsmere;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Exposition d'interprétation de la ligne de partage des eaux et route d'accès; ○ Exposition d'interprétation de la rivière Spruce et sentier d'accès; ○ Aires de fréquentation diurne proposées; ○ Carrières de gravier du secteur Beartrap, du 10^e kilomètre et de la rivière Spruce et chemins d'accès; ○ Sentier du Secteur-Ouest, entre la traverse de la rivière Sturgeon et le belvédère Sturgeon. <p><u>Nouveaux ajouts à la zone III</u> Les modifications suivantes sont apportées pour mieux refléter la vocation contemporaine des secteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Anciens chalets de patrouille : Kingsmere, Rabbit, Tabiska, Wassegam, Lavallee et Wabeno (anciennement classés zone II); ○ Route de contournement du passage Narrows (anciennement classée zone II); ○ Barrage du lac Anglin (anciennement classé zone II); ○ Route d'accès et camping du Lac-Trappers (anciennement classés zone IV).
<p>Zone IV – Loisirs de plein air</p>	<p>Aires convenant à une vaste gamme d'activités qui permettent aux visiteurs de mieux comprendre le patrimoine, d'en apprécier toute la valeur et d'en profiter. Y sont fournis des services et des installations essentiels qui nuisent le moins possible à l'intégrité écologique du parc. L'accès direct en véhicule à moteur est autorisé.</p> <p>Voici les secteurs classés zone IV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Campings de l'avant-pays, aires de pique-nique, belvédères, terrains de stationnement des principaux sentiers, installations aménagées au bord des routes et emprise de 15 m de part et d'autre de la ligne centrale de l'ensemble des voies de circulation publiques; ○ Lac Waskesiu et ensemble des aires de pique-nique et de fréquentation diurne adjacentes; ○ Marina de Waskesiu; ○ Camping auxiliaire de Waskesiu et chemin d'accès; ○ Camping, aire de fréquentation diurne et marina adjacents au passage Narrows; ○ Campings, aires de fréquentation diurne et routes d'accès adjacents aux lacs Namekus et Sandy; ○ Chemins d'accès, terrain de stationnement et marina adjacents aux lacs Heart; ○ Emprise de la route du Lac-Elaine; ○ Route de la Rivière-Sturgeon, de la traverse de la rivière Sturgeon aux installations du parc à la rivière Sturgeon.
<p>Zone V – Services du parc</p>	<p>Agglomérations situées dans un parc national et réunissant des services d'accueil et des installations de soutien. C'est dans cette zone que sont concentrées les principales opérations et les fonctions administratives du parc.</p> <p>La collectivité de Waskesiu est le seul secteur de zone V du parc.</p>

Carte 3 : Zonage



Constitution de réserves intégrales par voie de règlement

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* prévoit la constitution en réserves intégrales de certaines parties du territoire d'un parc national. Seules les activités non susceptibles d'altérer le caractère sauvage du secteur peuvent y être autorisées. La réserve intégrale diffère de la zone Milieu sauvage en ce sens qu'elle est constituée par règlement.

Pour l'instant, Parcs Canada n'a pas l'intention de constituer de réserve intégrale dans le parc national de Prince Albert.

7.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada est chargé d'évaluer et d'atténuer les impacts des mesures de gestion sur les écosystèmes et les ressources culturelles. La Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes exige la tenue d'une évaluation environnementale stratégique pour l'ensemble des politiques et des plans soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet fédéral.

Parcs Canada entreprendra une évaluation environnementale stratégique de la présente ébauche de plan directeur. L'orientation de gestion sous-jacente sera modifiée à la lumière des conclusions tirées de cette évaluation.

Ébauche : Le 19 mai 2017